

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL
2025/011

OBJET :

Interdiction de stationner. Installation d'une déchetterie mobile.

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-1 à 131-4 du Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion de dépôts de bennes à effectuer par la Société ESTERRA, mandataire de la MEL, pour l'installation d'une déchetterie mobile, le stationnement habituel sur le parking du cimetière sis rue du Bas Chemin soit y être réglementé différemment.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules en tous genres sera rigoureusement interdit sur le parking du cimetière, rue du Bas Chemin, les premiers dimanches de chaque mois à compter du mois de mars 2025 jusqu'au mois de novembre 2025 inclus de 9h30 à 12h30. Des barrières et panneaux « interdiction de stationner » seront installés par le service technique de la mairie pour clore l'espace.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont un exemplaire sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 20 janvier 2025.

L'Adjoint au Maire,
Jean-Claude D'HALLUIN.

